



Cadre réservé à l'administration :

**PHOTO
à
Coller**

Dossier d'inscription

Saison : 2026-2027

Groupe Enfant: 5-6 ans 7-9 ans 10-12 ans Ado/Adulte : taille en cm :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Nationalité : Sexe : F ☐ M ☐

Adresse

Code postal : Ville :

Téléphone : (Dom.) (Port.) :

Email :(en lettre capitale)

Profession : Etudes : ☐



PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom prénom 1 : Nom prénom 2 :

Téléphone : Téléphone :

Je soussigné(e)....., m'engage à respecter le règlement intérieur du Club.

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »
(Signature du tuteur légal pour les mineurs)

.....



Pièces à fournir

- 1 photo
 - 1 **certificat médical** précisant l'aptitude du Kung Fu Wu Shu pour **une première inscription**
 - Questionnaire de santé FAEMC pour les – de 18 ans pour renouvellement de la licence
 - La demande de licence
 - L'autorisation parentale pour les - de 18 ans
 - Le règlement de la cotisation :
 - Espèce
 - **Par chèque** : à l'ordre de Asso Omitofa Kung Fu Shaolin
 - Chèques vacances
 - Pass Sport accepté
- Un paiement en plusieurs fois est possible**

Tarifs

Enfants :

- 5-6 ans : **179 €** (155 €/an de cotisation + 24€ de licence)
- 7-13 ans : **175 €/an** de cotisation + **Licence**

Licence – **de 12 ans** (né après le 31/12/2014) : 24 €

Licence + **de 12 ans** (né avant le 01/01/2015) : 37 €

Adultes +de 14ans :

- **237 €/an** (cotisation **200€** + 37€ de licence)

Tarif famille : 20€ de remise sur la 2ème inscription, 10€ sur la 3ème inscription



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) mère, père ou tuteur

Demeurant (adresse)

.....

Téléphone :

Autorise (nom et prénom) :

Né(e) le :

à faire partie de l'association sportive OMITOFA Kung Fu Shaolin, et autorise l'enseignant responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité.

Date :

Signature :

Autorisation utilisation images

En outre, j'autorise les responsables de l'association à utiliser les photographies de mon enfant prises pendant les activités où il apparaîtrait, ceci sans contrepartie, au sein des pages du site Internet de l'association et autres supports de communication.

Date :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Salle d'entraînement

Lors de leur arrivée dans la salle d'entraînement, les membres sont priés de respecter les installations ainsi que les cours qui s'y déroulent.

Ils devront en outre participer au rangement du matériel utilisé pendant le cours (tapis, protections, etc.).

Article 2 : Cotisations

Les cotisations seront fixées en début de chaque saison par le Conseil d'administrations. Les barèmes officialisés ne pourront pas être modifiés au cours de la saison concernée.

Cotisation annuelle

Payable en une seule fois au début de la saison, ou sur plusieurs chèques versés le même jour, mais débités sur l'année selon les dates choisies par l'adhérent.

Un non-paiement des cotisations entraînera une exclusion (temporaire ou définitive) prononcée par le Conseil d'Administration et officialisée par le Président.

Toute cotisation versée ne pourra être remboursée quel que soit le motif et les modalités de paiement.

Article 3 : Tenue et hygiène du corps

Le salut et le port d'une tenue adaptée devront être respectés afin de pratiquer l'art martial dans un état d'esprit approprié et suivant les règles élémentaires de sécurité.

Tenue

- *Débutants* : la tenue (pantalon de sport et T-shirt ou tenue officielle) devra être portée afin d'assurer la pratique du Kung-Fu Wu Shu dans les meilleures conditions
- *avancées* : le matériel de protection lié à la pratique du combat pourra être exigé (gants, protèges tibias et pieds, protège poitrine pour les femmes, coquille pour les hommes, protège-dents).

Ceinture

La ceinture (blanche jusqu'à l'obtention de la ceinture noire) devra être portée avec les tenues comportant une veste (tenue officielle).

Hygiène et sécurité

Les effets personnels (bagues, boucles d'oreilles pendantes, colliers, piercing...) présentant un risque de blessure devront être retirés en début de cours afin d'éviter tout dommage sur sa propre personne ou sur autrui.

Une hygiène minimale est exigée : pieds et mains propres, ongles coupés courts, cheveux longs attachés fermement. Son appréciation est laissée au jugement du professeur.

Article 4 : Modalités d'exclusion

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque membre de l'association en début de saison afin qu'il soit informé des conditions de participation au sein de notre association.

Tout membre ne respectant pas le règlement intérieur sera prié de s'y conformer sous peine d'être exclu, temporairement ou définitivement, sur décision du Conseil d'Administration.